

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29.07.04 Convocation du 19.07.2004

Compte rendu affiché 5 août 2004

Présidente : Mme GUERIN

Secrétaire élue: Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : TRAVAUX HOTEL DE VILLE :  
MAITRISE D'OEUVRE**

Nombre de conseillers
en exercice : 29
présents : 17
votants 24

**Présents :**

Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY,  
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes GLATARD, BERRA, MM. GONDELAUD,  
CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET,  
BOUREZG.

**Absents représentés :**

M. LAFFLY par Mme GUERIN - Mlle VEYRIER par Mme  
BOUHEY - Mme WYMAN par M. CHRETIN - M. GOSSET par  
Mme BERRA - . Mme MARMONIER par M. GONDELAUD - Mme  
ZUILI par Mme GLATARD - M. BELLOT par M. BOUREZG.

**Absents excusés :**

Mme BROSSARD, M. FERNANDES, Mlle MILLET, M. MACHURAT,  
Mme LABASOR

Monsieur l'Adjoint délégué explique que la nécessité pour la commune de rendre l'Hôtel de Ville plus adapté aux exigences d'une administration locale moderne existe depuis plusieurs années.

Il indique notamment que le déplacement des Services de l'Etat (Trésor Public) offre, aujourd'hui, l'opportunité d'engager les travaux d'aménagement de la mairie qui imposent notamment une meilleure fonctionnalité et l'accessibilité des services administratifs.

Il note que pour qu'un pareil chantier puisse toutefois être engagé, il convient de disposer d'éléments techniques et financiers de faisabilité.

Aussi, il indique qu'une première étape à la réorganisation totale des services paraît être la création *d'une salle des mariages et du conseil* sur le site de la mairie. Les premiers contacts noués avec les services de l'Architecture des Bâtiments de France montrent qu'un projet qui prévoyait, dans la partie nord des douves, une telle réalisation *est envisageable*.

En conséquence, Il invite le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer, en application du nouveau Code des Marchés Publics, *le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe qui sera retenue à l'issue d'une consultation engagée le 2 juillet*.

Il fixe le contenu de la mission qui est double : se doter d'une estimation financière et technique fiable et disposer d'un avant-projet sommaire. Ces éléments permettront, une fois connus, de prendre les décisions définitives qui s'imposent pour la concrétisation du projet.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,

- Vu la procédure de mise en concurrence lancée auprès de maîtres d'œuvre chargés de fournir le travail attendu,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat défini ci-dessus avec Didier LUQUET architecture et Christian COMPIGNE, architecte DESA, pour un montant défini comme suit :

A - Esquisses, études préliminaires, APS		
Plan de masse éch. 1/200, plans et coupe éch. 1/100		8 400
Etude spécifique de structures pour estimation des travaux		3 500
	<i>Sous total</i>	<i>11 900 Euros HT</i>
		<i>soit 4,1%</i>
B - APD plans et coupe éch. 1/100 détails au 1/50		4 200
C - Dossier de permis de construire et document d'insertion dans le site		1 260
		<i>soit 6% cumulé</i>
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px dashed black;"/> <b>17.360 Euros H.T.</b>

- Dit que la mission confiée au cabinet consiste à :
  - disposer d'un APS
  - posséder une estimation technique et financière fiable,
- Précise que le résultat de cette étude servira à prendre la décision de restructuration de l'Hôtel de Ville,
- Précise que cette dépense figure à l'opération 0251 du budget communal,
- Autorise également Monsieur le Maire à signer toute pièce complémentaire relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Neuville-sur-Saône, le 29 juillet 2004

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire  
 compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 30 août 2004  
 - de la publication le 31 août 2004  
 Fait à Neuville-sur-Saône le 30 août 2004